

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

Le mode de scrutin évolue pour les communes de moins de 1 000 habitants.

Conformément à la loi du 21 mai 2025, les élections municipales se dérouleront désormais selon **un scrutin de liste paritaire**, y compris dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Cette évolution, effective à partir des élections de **mars 2026**, vise à favoriser la parité entre les femmes et les hommes et à renforcer la cohésion des conseils municipaux. Le scrutin de liste paritaire devient ainsi la règle sur l'ensemble du territoire.

Pour rappel, les élections municipales auront lieu les
15 et 22 mars 2026.

